

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, Le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbart à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUYE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERL).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 05/12/2023

**Secrétaire de séance :** C PASTRE

**Absents :** K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

**En présence des suppléants non votants :** O BOISSIN.

**Objet :** Lancement d'une consultation pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le Président informe l'assemblée que le marché 2021.110 signé avec l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, prend fin au 31 août 2024. Il précise que conformément à la délibération n° DEL 23072020-05R, relative aux délégations de pouvoir du conseil au Président, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour engager une nouvelle consultation dès lors qu'il s'agit d'une procédure formalisée (appel d'offres notamment).

En conséquence, aux fins de pouvoir préparer les pièces du marché à intervenir et publier une nouvelle consultation, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à préparer le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans les conditions suivantes :

- Marché pour 3 ans (1 an renouvelable deux fois sans pouvoir excéder 3 ans) ;
- Type : accord-cadre à bons de commande sans minimum avec un montant maximum de 1 092 000€ pour la durée totale ;
- En raison du seuil des marchés publics, la procédure sera de type appel d'offres (procédure formalisée) pour lequel le choix de l'attributaire sera soumis à la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à faire préparer par le service Marchés Publics de la collectivité, tous documents relatifs à ce dossier aux fins de pouvoir publier la consultation à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 décembre 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE